

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)**

**PREPARATION BUDGETAIRE**

**- EXERCICE 2018 -**

**ELEMENTS PREPARATOIRES**

**AU**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

# PREAMBULE

---

Le présent ROB est présenté conformément aux données prévues par l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

## **ARTICLE L 2312-1**

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. **Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.***

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.*

L'article D 2312-3 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication

## **ARTICLE D 2312-3**

*A. – Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :*

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales*

*évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Conformément au droit applicable, les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

- sur le site internet de la Ville
- mise à disposition, avec information par voie d'affichage

## Sommaire

1. CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2018 .....	5
2. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL .....	8
3. PERSPECTIVE D’EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS - BP 2018 .....	17
4. BUDGETS ANNEXES .....	23

## 1. CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2018

Le projet de loi de finances pour 2018, dans sa partie relations avec les collectivités territoriales, prévoit une baisse des concours à hauteur de 4 Mds €

Intitulé du prélèvement	Montants 2017	Montants 2018	Évolution
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	30 860 013 000	27 050 322 000	-3 809 691 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	15 110 000	12 728 000	-2 382 000
Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 696 000	73 500 000	-196 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 524 448 000	5 612 000 000	87 552 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 053 485 000	2 018 572 000	-34 913 000
Dotations élu local	65 006 000	65 006 000	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976 000	40 976 000	0
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000 000	500 000 000	0
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	0
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	0
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0	0	0
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	0
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	0	0	0
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3 099 453 000	2 858 517 000	-240 936 000
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	536 450 000	529 683 000	-6 767 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	50 867 000	41 775 000	-9 092 000
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	0
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	83 000 000	99 000 000	16 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	6 822 000	0
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	389 325 000	323 508 000	-65 817 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	81 500 000	82 000 000	500 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	18 000 000	18 000 000
	44 374 340 000	40 326 598 000	-4 047 742 000

- la DGF

Il n'est pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de « contrat de confiance » entre l'État et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser – et dans le cas contraire il y aura un malus

([http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=24835](http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24835))

- Passeport CNI

Le projet de loi prévoit une dotation annuelle de 8 580 €. Pour les dispositifs de recueil qui enregistrent plus de 1 875 titres par an il sera possible de percevoir une dotation d'environ 12 000 €

- Investissements

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 655 millions d'euros. La DSIL est composée de deux parts :

- la première part, dotée de 615 millions d'euros pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise au norme des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveau 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- la deuxième part, dotée de 50 millions d'euros, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

[\(http://www.lagazettedescommunes.com/527431/plf-2018-le-releve-des-articles-interessa/\)](http://www.lagazettedescommunes.com/527431/plf-2018-le-releve-des-articles-interessa/)

- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de RFR pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire. L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi et prendra en compte les évolutions liées aux procédures de lissage, d'harmonisation et de convergence dans le cadre des créations de communes nouvelles et de fusions d'intercommunalités.

[\(http://www.lagazettedescommunes.com/527431/plf-2018-le-releve-des-articles-interessa/\)](http://www.lagazettedescommunes.com/527431/plf-2018-le-releve-des-articles-interessa/)

- Evolution des bases fiscales

A compter de 2018 une revalorisation annuelle des valeurs locatives en fonction de l'inflation calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Article 1518 bis CGI :

*(...)A compter de 2018, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières, à l'exception des valeurs locatives mentionnées au premier alinéa du I de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année.*

- Evolution des bases fiscales

*L'inflation attendue selon l'INSEE serait la suivante :*

- 2017 : 1,2 %
- 2018 : 1,5 %
- 2019 : 1,6 %

## 2. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL

### 2.1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES ET DES RECETTES REELLES

#### 2.1.1. LES DEPENSES

##### 2.1.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de clôture de l'exercice en cours :

		<b>BP 2017</b>	<b>estimation CA 2017</b>	<b>part sur total</b>
011	charges générales	3 851 400,00 €	3 846 000,00 €	<b>36%</b>
012	charges de personnel	5 407 000,00 €	5 200 000,00 €	<b>48%</b>
014	atténuations	450 000,00 €	403 000,00 €	<b>4%</b>
65	subventions	1 320 000,00 €	1 220 000,00 €	<b>11%</b>
66	charges financières	10 000,00 €	- €	<b>0%</b>
67	charges exceptionnelles	25 000,00 €	2 000,00 €	<b>0%</b>
68	provisions	142 000,00 €	142 000,00 €	<b>1%</b>
022	dépenses imprévues	25 000,00 €	- €	<b>0%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 230 400,00 €</b>	<b>10 813 000,00 €</b>	

- **CHARGES GENERALES**

	montant CA 2017	
<b>2017</b>	<b>3 846 000,00</b>	<b>11,85%</b>
2016	3 438 487,72	4,16%
2015	3 301 306,14	11,97%
2014	2 948 277,35	17,84%
2013	2 501 903,95	0,80%
2012	2 482 115,78	6,34%
2011	2 334 036,38	7,62%
2010	2 168 681,07	-1,48%
2009	2 201 184,20	

Les charges générales ont augmenté corrélativement avec l'évolution du patrimoine communal, mais également en raison des différentes évolutions des prix des fluides.

- **CHARGE DE PERSONNEL**

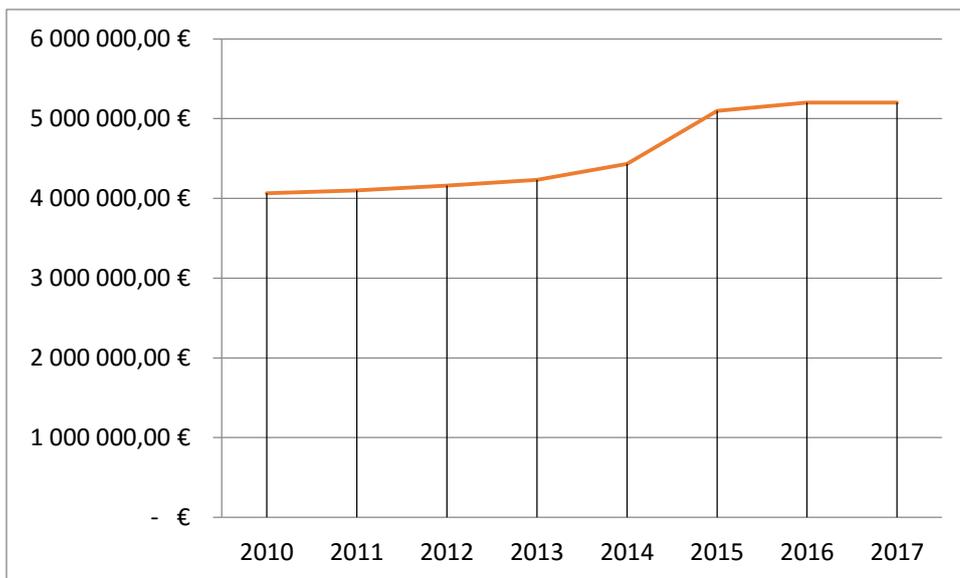
L'évolution du personnel au cours des 5 dernières années est la suivante (tableau des effectifs votés) :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
titulaires TC	98	84	90	81	85
titulaires TNC	27	22	20	10	8
non titulaires TC	10	10	10	7	3
non titulaires TNC	59	58	56	47	46
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>174</b>	<b>176</b>	<b>145</b>	<b>142</b>
équivalent ETP	141,76	129	127,66	107,92	108,87

L'évolution de l'effectif constaté à partir de 2014 s'explique principalement par la création de la DASP (direction du service à la personne) qui par la municipalisation de certains services a conduit à transférer des agents relevant du CCAS vers le budget de la Ville. En 2016 des agents ont été titularisés, et des recrutements de non titulaires ont été effectués pour accompagner notamment le développement du scolaire et périscolaire

	<b>crédits consommés</b>	<b>évolution</b>
<b>2017</b>	<b>5 200 000,00 €</b>	<b>-0,05%</b>
2016	5 202 494,93 €	2,10%
2015	5 095 627,00 €	14,92%
2014	4 434 146,15 €	4,73%
2013	4 233 734,00 €	1,76%
2012	4 160 472,00 €	1,51%
2011	4 098 745,53 €	0,80%
2010	4 066 214,97 €	

Le coût de la masse salariale a intégré ces évolutions, tout en étant, selon les prévisions de fin d'exercice, en réduction sur 2017. La raison de cette réduction, sous réserve d'analyse complémentaire, est un probable effet de noria.



### 2.1.1.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre article	Libellé	2014	2015	2016	2017
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	prévision
10	dotations et fonds divers			5 850,00 €	
13	subventions d'investissement				
16	emprunts et dettes assimilées	6 830,00 €	- €	295 632,00 €	293 000,00 €
20/21/23	immobilisations : dépenses équipement	3 051 399,41 €	3 699 380,12 €	5 936 346,24 €	5 303 000,00 €
26	Participations				
27	immobilisations financières	90 185,00 €	90 185,00 €	90 184,83 €	90 185,00 €
020	dépenses imprévues	- €			
458	Opérations compte de tiers	2 165,48 €			
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 150 579,89 €</b>	<b>3 789 565,12 €</b>	<b>6 328 013,07 €</b>	<b>5 686 185,00 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement dépendent des projets d'équipement engagés. Au niveau des emprunts et dettes assimilées, les montants de 2016 et 2017 correspondent au remboursement de l'avance du FCTVA qui prend fin en 2017. Le compte immobilisation financière retrace les écritures de remboursement à l'EPF du portage foncier qu'il effectue pour notre compte.

- AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- Programme n°5 « PN Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
5	PN Gare participation	2 533 238,00 €



EN COURS

Programme ouvert le 16 décembre 2013 à hauteur de 2,5 M€.

Réajustement en 2015 à hauteur de 2 158 238 €

Crédits consommés à fin 2017 : 1 888 296 €

**Restent ouverts : 645 K€**

- Programme n°6 « Quartier Henri MECK »

N°	Intitulé	Montant
6	Quartier Henri MECK	1 120 000,00 €



ACHEVE 2017

Programme ouvert le 31 décembre 2015 à hauteur de 1,12 M€

Crédits consommés à fin 2017 : 1,12 M€

- Programme n°7 « Place de la Liberté »

N°	Intitulé	Montant
7	Place de la Liberté	3 810 000,00 €



ACHEVE 2017

Programme ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à hauteur de 3,81 M€

Crédits consommés à fin 2017 : 3,81 M€

- Programme n°8 « Parking Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
8	Parking Gare participation	2 000 000,00 €



REAJUSTEMENT

Programme ouvert en 2016

Crédits consommés à fin 2017 : 200 000 € (engagé en 2015)

## 2.1.2. LES RECETTES

### 2.1.2.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la Ville estimées au terme de l'exercice 2017 sont les suivantes :

		<b>BP 2017</b>	<b>estimation CA</b>	<b>part sur total</b>
013	atténuation de charges	60 000,00 €	35 000,00 €	0,27%
70	produits services et domaine	757 571,00 €	721 000,00 €	5,50%
73	impôts et taxes	9 473 750,00 €	9 590 000,00 €	73,19%
74	dotations et participations	2 222 579,00 €	2 280 000,00 €	17,40%
75	produits gestion courante	100 000,00 €	92 000,00 €	0,70%
77	produits exceptionnels	214 695,00 €	260 000,00 €	1,98%
78	reprise sur provisions	125 000,00 €	125 000,00 €	0,95%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 953 595,00 €</b>	<b>13 103 000,00 €</b>	

Les principales ressources de fonctionnement de la Ville (**90%**) proviennent des impôts et taxes et des dotations et participations.

#### • IMPOTS ET TAXES

La rubrique « impôts et taxes » comporte principalement les éléments suivants :

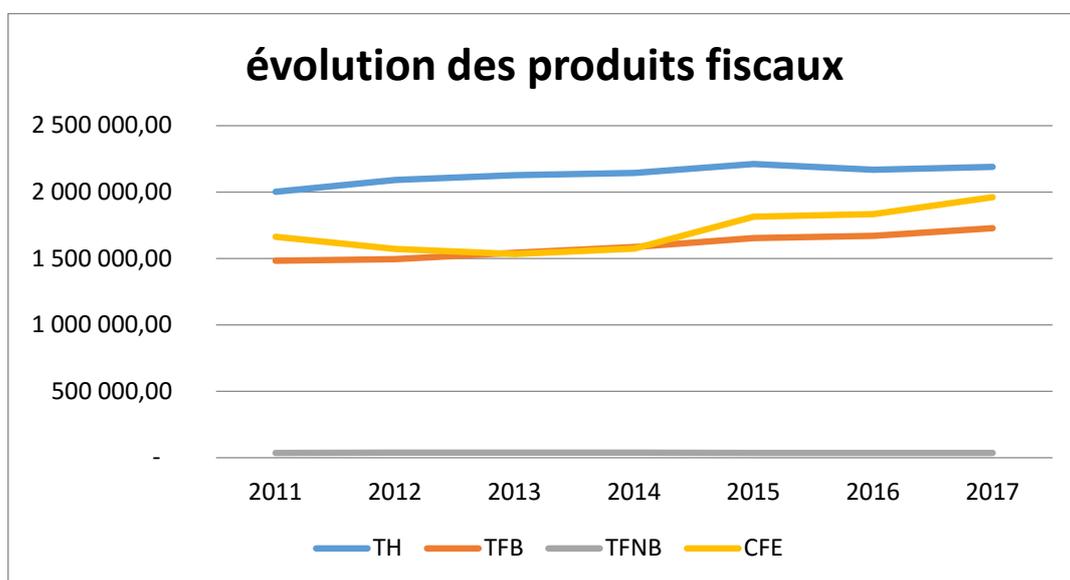
1° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) :

- **TAXE D'HABITATION**  
taux 20,10 % ; base 2017 : 10 894 000 €
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI**  
taux 10,21% ; base 2017 : 16 924 000 €
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**  
taux 32,40 % ; base 2017 : 110 400 €
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**  
taux 17,22 % ; base 2017 : 11 379 000 €

Les taux des différentes taxes ont été augmentés pour la dernière fois par le conseil municipal en **2006**

	TH	TFB	TFNB	CFE	total	
2011	2 002 280,00	1 481 233,00	35 480,00	1 661 463,00	5 180 456,00	
2012	2 090 210,00	1 494 241,00	36 205,00	1 571 601,00	5 192 257,00	0,23%
2013	2 127 611,00	1 542 093,00	37 477,00	1 533 372,00	5 240 553,00	0,93%
2014	2 144 133,00	1 586 179,00	36 627,00	1 572 496,00	5 339 435,00	1,89%
2015	2 210 453,00	1 653 105,00	34 498,00	1 813 598,00	5 711 654,00	6,97%
2016	2 167 610,00	1 669 984,00	35 552,00	1 832 842,00	5 705 988,00	-0,10%
2017	2 189 694,00	1 727 940,00	35 770,00	1 959 464,00	5 912 868,00	3,63%

Si la taxe d'habitation est le premier produit, son niveau reste relativement stable dans le temps contrairement à la cotisation foncière des entreprises

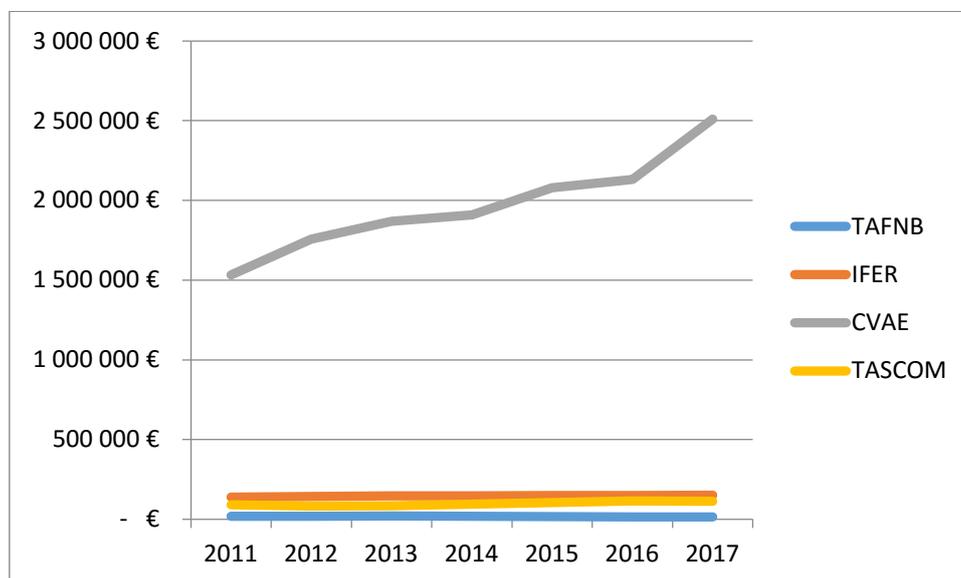


2° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal ne dispose pas d'un pouvoir de taux sont :

- La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales)

	TAFNB	IFER	CVAE	TASCOT	TOTAL
2011	19 596 €	139 600 €	1 533 464 €	92 134 €	1 784 794 €
2012	20 217 €	144 190 €	1 757 112 €	84 187 €	2 005 706 €
2013	21 597 €	146 716 €	1 869 854 €	86 488 €	2 124 655 €
2014	20 488 €	147 046 €	1 908 872 €	96 335 €	2 172 741 €
2015	17 127 €	148 898 €	2 079 654 €	105 838 €	2 351 517 €
2016	15 992 €	150 387 €	2 131 574 €	115 030 €	2 412 983 €
2017	16 115 €	151 589 €	2 510 093 €	114 408 €	2 792 205 €

Il convient de relever que la CVAE, impôt lié à l'activité économique, est particulièrement dynamique sur Molsheim. La progression du produit de la CVAE depuis la réforme de la taxe professionnelle effective en 2011 est de plus de **63 %**. Entre 2016 et 2017 le produit s'est accru de près de **18%**.



Par ailleurs l'Etat a prévu des mécanismes destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle :

- DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)
- GIR (Garantie de ressources)

	DCRTP	GIR	TOTAL
<b>2011</b>	320 709 €	468 857 €	<b>789 566 €</b>
<b>2012</b>	255 942 €	444 139 €	<b>700 081 €</b>
<b>2013</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>
<b>2014</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>
<b>2015</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>
<b>2016</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>
<b>2017</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>



Les recettes provenant des impôts et taxes sont dynamiques et augmentent en moyenne de près de 3 % par an sur la période 2011/2017.

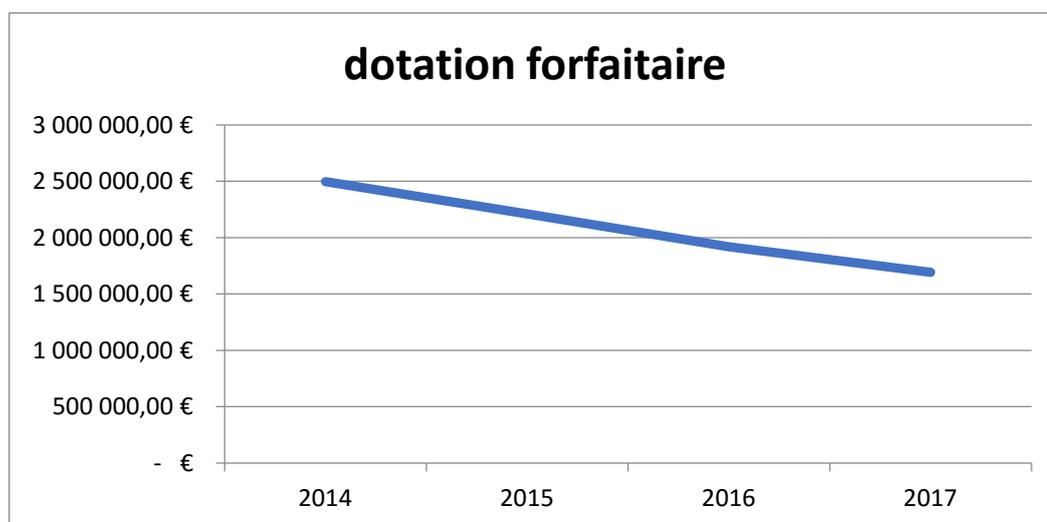
Entre 2014 et 2017 la progression des produits fiscaux est près de **+ 1 200 K€**

- **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF (dotation forfaitaire et la DSR) ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat

	2014	2015	2016	2017
dotation forfaitaire	2 495 675,00 €	2 209 751,00 €	1 917 609,00 €	1 691 440,00 €
dynamique population	- €	8 269,00 €	1 539,00 €	4 426,00 €
écrêtement	- €	- 74 870,00 €	- 66 277,00 €	- 110 610,00 €
CRFP	- 87 998,00 €	- 219 323,00 €	- 227 404,00 €	- 119 985,00 €
population	9 425	9 511	9 527	9 573
dotation / pop DGF	264,79 €	232,34 €	201,28 €	176,69 €
DSR	100 479,00 €	110 500,00 €	108 061,00 €	110 468,00 €
bourg centre	33 883,00 €	39 889,00 €	35 900,00 €	32 310,00 €
péréquation	66 596,00 €	70 611,00 €	72 161,00 €	78 158,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 596 154,00 €</b>	<b>2 320 251,00 €</b>	<b>2 025 670,00 €</b>	<b>1 801 908,00 €</b>

La dotation forfaitaire est particulièrement à la baisse depuis 2014 avec la mise en place de l'écèlement et de la Contribution au Redressement des Finances Publiques



Les compensations sont liées aux réformes fiscales et à leur impact sur les produits fiscaux de la commune. Leur tendance est baissière.

	compensations
2011	184 155 €
2012	185 741 €
2013	166 761 €
2014	164 634 €
2015	161 754 €
2016	114 952 €
2017	163 264 €



Les dotations et compensations sont en forte diminution d'une année sur l'autre. Elles se réduisent au total de près de **29 %** depuis 2014, soit près de **- 800 K€**.

#### 2.1.2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre article	Libellé	2014	2015	2016	2017
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>estimé</i>
10	dotations et fonds divers	3 733 909,09 €	3 648 633,29 €	3 570 219,53 €	<b>3 153 000,00 €</b>
13	subventions d'investissement	239 080,51 €	86 830,32 €	84 877,69 €	<b>193 000,00 €</b>
16	emprunts et dettes assimilés	4 500,00 €	585 664,00 €	61 800,00 €	
20	immobilisations incorporelles	568,00 €			
21	immobilisations corporelles	5 616,77 €	213,58 €		<b>4 200,00 €</b>
23	immobilisations en cours		921,54 €	163,00 €	
27	autres immobilisations financières	50 926,00 €	50 925,59 €	50 925,93 €	<b>51 000,00 €</b>
458	Opérations compte de tiers	17 298,48 €			
	<b>Recettes réelles</b>	4 051 898,85 €	4 373 188,32 €	3 767 986,15 €	<b>3 401 200,00 €</b>

Les principales recettes d'investissement proviennent de fonds propres (autofinancement) et du FCTVA (chapitre 10), ainsi que des subventions (provenant principalement du Département et de la Région)

### 3. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS - BP 2018

La Ville de Molsheim n'a pas attendu que la situation se dégrade pour engager une démarche d'optimisation des dépenses et des recettes



Les principaux enjeux du débat des orientations budgétaires pour 2018 portent sur :

- La préservation d'une situation financière saine
- La réalisation des projets d'investissement
- La pression fiscale

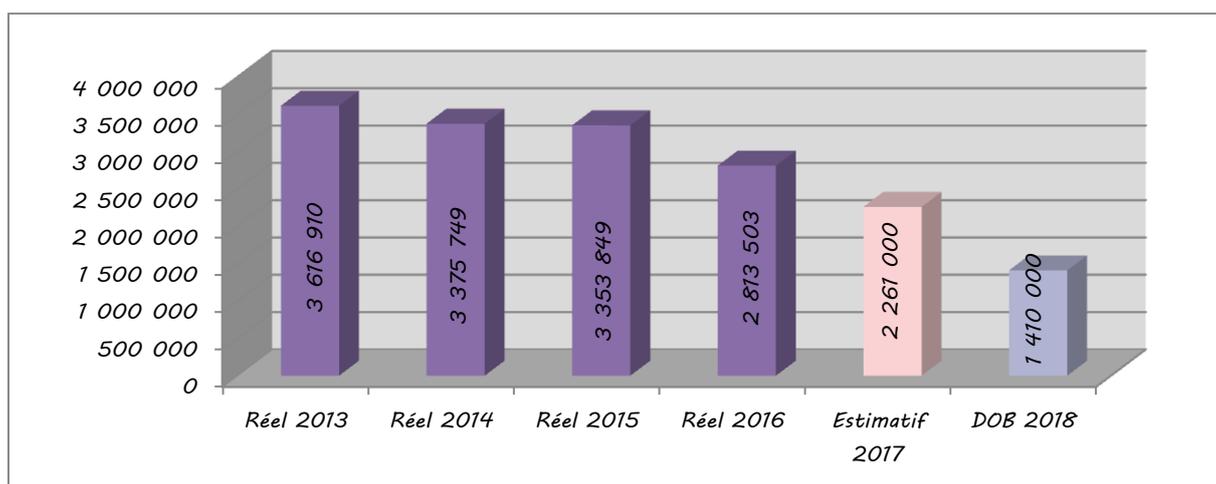
#### 3.1. FONCTIONNEMENT

##### 1°) L'évolution des dépenses et des recettes courantes de fonctionnement

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Estimatif 2017	Ecart 2016/2017	DOB 2018
Dépenses courantes en €	8 422 204	8 905 454	9 708 023	10 001 252	10 669 000	7%	10 860 000
Recettes courantes en €	12 039 114	12 281 202	13 061 872	12 814 755	12 930 000	1%	12 270 000
<b>Epargne de gestion en €</b>	<b>3 616 910</b>	<b>3 375 749</b>	<b>3 353 849</b>	<b>2 813 503</b>	<b>2 261 000</b>	<b>19,64%</b>	<b>1 410 000</b>

## 2°) L'Épargne de gestion

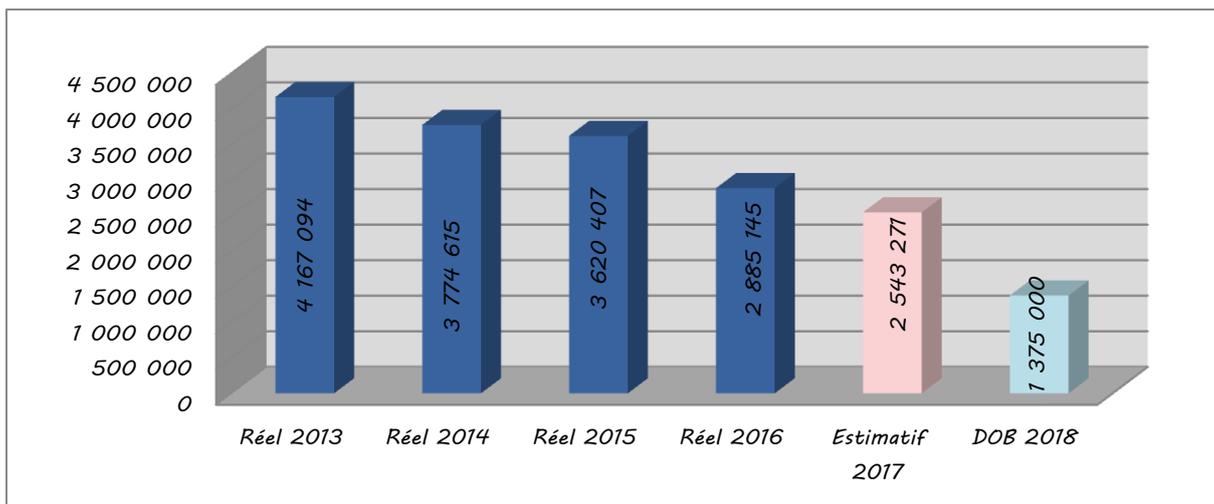
Il s'agit du résultat courant. C'est le résultat d'exploitation dégagé. En 2017 l'épargne de gestion de la Ville est estimée à 2 261 000€.



## 3°) L'Épargne brute

Il s'agit de la capacité d'autofinancement (RRF – DRF)

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Estimatif 2017	Ecart 2016/2017	DOB 2018
Dépenses réelles en €	8 695 103	9 019 073	9 813 523	10 148 257	10 673 025	5%	11 190 000
Recettes réelles en €	12 862 197	12 793 689	13 433 930	13 033 402	13 216 296	1%	12 565 000
<b>Epargne brute en €</b>	<b>4 167 094</b>	<b>3 774 615</b>	<b>3 620 407</b>	<b>2 885 145</b>	<b>2 543 271</b>	<b>-11,84%</b>	<b>1 375 000</b>



La différence entre les dépenses courantes et les dépenses réelles dans le DOB 2018 sont de 330 K€ (tableau sous 1° et tableau sous 3°) :

- Charges financières : 10 K€
- Charges exceptionnelles : 25 K€
- Dotations : 270 K€  
(provisions pour litiges et maladie ordinaire, la ville étant en auto assurance)
- Dépenses imprévues : 25 K€

**Objectifs 2018 en fonctionnement :**

- Limiter l'augmentation des dépenses courantes d'une année sur l'autre à un maximum de 2%
- Réduction des charges à caractère général (entre - 3 % à - 4 %, soit – 100 K€ à – 150 K€)
- Maitrise des charges de personnel (entre + 0 % et + 1 %)
- Maintien des charges de gestion courante (entre + 0 % et + 1 %)
- Maintien des taux de fiscalité locale

## 3.2. INVESTISSEMENT

### 3.2.1. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement portent principalement sur les opérations qui seront menées ou achevées au cours de l'exercice à venir. A ce titre peuvent être fléchées les dépenses suivantes :

- Les crédits de paiement pour des opérations validées
- Les crédits liés à de nouvelles opérations

Les crédits 2018 des opérations pluriannuelles sont les suivants :

AP/CP	Montant total prévisionnel de la dépense	Montant dépensé par année					Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
		2007	2015	2016	2017	2018	
Place de la Liberté	3 650 000		55 000	3 325 000	270 000	0	0
<i>PN gare (participation)</i>	<i>2 533 238</i>	<i>375 000</i>		<i>650 000</i>	<i>863 296</i>	<i>431 650</i>	<i>213 292</i>
<i>Parking Gare (participation)</i>	<i>2 520 085</i>			<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>52 009</i>	<i>2 120 085</i>
Quartier Henri MECK	1 100 000		30 000	100 000	970 000	0	0
	<b>11 303 323</b>	<b>375 000</b>	<b>85 000</b>	<b>4 275 000</b>	<b>2 303 296</b>	<b>483 659</b>	<b>2 333 377</b>

*L'autorisation de programme relative à la création d'un parking à la gare, opération cofinancée par la Région sera réexaminée compte tenu d'une réévaluation du projet initial.*

Les crédits ouverts prévisibles pour 2018 en investissement porteront principalement sur :

- **Crédits pour diverses opérations foncières : 1,5 M€**
- **Travaux divers de voirie : 1,2 M€**
- **Dotations d'investissement (contrôles, mise aux normes,...) : 0,85 M€**
- **Crédits de paiement 2018 (AP/CP) : 0,484 M€**
- **Bassin RD 93 : 0,3 M€**
- **Divers travaux sur le patrimoine communal : 0,22 M€**
- **Démolition du centre équestre : 0,15 M€**

### 3.2.2. LES RECETTES

Evolution des recettes d'investissement sur les derniers exercices :

Chapitre article	Libellé	2014	2015	2016	2017
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>estimé</i>
10	dotations et fonds divers	3 733 909,09 €	3 648 633,29 €	3 570 219,53 €	<b>3 153 000,00 €</b>
13	subventions d'investissement	239 080,51 €	86 830,32 €	84 877,69 €	<b>193 000,00 €</b>
16	emprunts et dettes assimilés	4 500,00 €	585 664,00 €	61 800,00 €	
20	immobilisations incorporelles	568,00 €			
21	immobilisations corporelles	5 616,77 €	213,58 €		<b>4 200,00 €</b>
23	immobilisations en cours		921,54 €	163,00 €	
27	autres immobilisations financières	50 926,00 €	50 925,59 €	50 925,93 €	<b>51 000,00 €</b>
458	Opérations compte de tiers	17 298,48 €			
	<b>Recettes réelles</b>	<b>4 051 898,85 €</b>	<b>4 373 188,32 €</b>	<b>3 767 986,15 €</b>	<b>3 401 200,00 €</b>

Le financement de l'investissement est basé sur quatre sources principales :

- L'autofinancement (virement de la section de fonctionnement)

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Estimatif 2017	projection 2018
Dépenses réelles en €	5 418 261	3 150 580	3 789 565	6 328 013	5 686 185	5 445 000
Recettes réelles en €	4 503 588	4 051 899	4 373 189	3 767 986	3 400 000	3 985 000
Résultat	<b>-914 673</b>	901 319	583 624	<b>-2 560 027</b>	<b>-2 286 185</b>	<b>-1 460 000</b>

Le résultat estimatif en 2017 table sur un résultat en recettes réelles de 3,4 M€. Ce montant est prudent, et la projection du résultat de l'exercice, connu au moment de l'adoption du compte administratif reste à valider.

La projection 2018 intègre un prévisionnel d'emprunt pour **2,315 M€**. C'est au stade du budget primitif une écriture d'équilibre. L'objectif est de ne pas recourir à l'emprunt, sauf arbitrage validé en cours d'année. Les crédits liés à ce besoin de financement devraient être couverts, après le compte administratif, et après réajustements budgétaires, par les excédents.

- Les ressources propres d'investissement (notamment FCTVA et subventions)  
Au-delà des partenariats en cours les objectifs 2018 tablent sur une faible participation financière de la part des partenaires institutionnels de la Ville (Département et Région)
- La cession d'éléments du patrimoine  
La Ville est un important propriétaire foncier, dont certains éléments sont à terme valorisables (Zich, emprises foncières en zones urbaines) et dont la conservation dans le patrimoine de la Ville n'est plus stratégique
- L'emprunt  
Pour 2018, au regard des inscriptions des prévisions de dépenses en investissement, une écriture d'équilibre est inscrite à hauteur de 2,315 M€ en recettes d'investissement.

**Objectifs 2018 en investissement :**

- **En dépenses, investir en se limitant à l'essentiel afin d'éviter le recours à l'emprunt**
- **En recettes valoriser le patrimoine cessible**

## 4. BUDGETS ANNEXES

### **La Ville dispose de six budgets annexes :**

- Budget annexe « succession Albert Hutt » :  
création par délibération du 13 mars 1987

Ce budget annexe avait été créé pour gérer les legs Albert HUTT qui a imposé l'organisation d'un prix de piano et une action pour favoriser l'accès à cet instrument. La gestion d'un portefeuille d'actions permet, à travers les dividendes versés, de financer ces différentes actions qui donnent lieu à un concours de piano chaque année.

- Budget annexe « Camping » :  
création par délibération du 24 mars 2005 (n°022/3/2005)

Création de ce budget annexe conformément au droit en vigueur. La gestion du camping est déléguée par affermage, la Ville assurant les charges du propriétaire à savoir les investissements.

- Budget annexe « Forêt »  
création par délibération du 24 mars 2005 (n°023/3/2005)

Ce budget retrace les opérations relatives à la gestion de la forêt appartenant à la commune de Molsheim située sur le ban communal d'Urmatt.

- Budget annexe « Locaux Commerciaux »  
création par délibération du 24 mars 2005 (n°024/3/2005)

Ce budget retrace les opérations relatives à la gestion des locaux abritant des activités commerciales à Molsheim.

- Budget annexe « Lotissements »  
création par délibération du 24 mars 2005 (n°025/3/2005)

Ce budget a été créé pour regrouper toutes les opérations menées dans le cadre de lotissements par la commune (historiquement : lotissements industriels, et spécifiquement lotissement les Tournesols). Budget annexe qui a vocation à être clos.

- Budget annexe « Réseaux »  
création par délibération du 27 septembre 2010 (n°103/5/2010)

Budget créé pour retracer le développement du réseau propre de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique sur le territoire de la commune.

Le dernier résultat connu de l'ensemble des budgets (principal + budgets annexes) est le suivant :

	2016						
	ville	Hutt	camping	foret	Lotiss.	Loc. com.	Réseaux
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>10 886</b>	<b>19</b>	<b>46</b>	<b>87</b>	<b>1 570</b>	<b>37</b>	<b>11</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>472</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 570</b>	<b>17</b>	<b>10</b>
Déficit reporté							
Amortissements, ICNE	472	15	1	1			
<i>Variation en-cours de production</i>							
Charges exceptionnelles + transferts BA					1 570	17	10
opération d'ordre	472	15	1	1	1 570	17	10
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>10 414</b>	<b>4</b>	<b>45</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1</b>
Frais de personnel	5 203						
Frais d'exploitation & généraux	5 064	3	45	86	0	20	1
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>10 267</b>	<b>3</b>	<b>45</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1</b>
Indemnités, contingents & subventions versés							
Charges financières (hors ICNE)							
Autres charges de fonctionnement	147	1					
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>13 147</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>183</b>	<b>2 518</b>	<b>57</b>	<b>60</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>84</b>	<b>12</b>	<b>43</b>	<b>85</b>	<b>2 282</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
Excédent fonct. Reporté	35	12	43	85	712		36
<i>Extraction Travaux en Régie (TER)</i>							
<i>Variation en-cours de production</i>							
<i>Reprise amortissements, ICNE</i>	49						20
<i>Produits exceptionnels, transferts charges + BA</i>					1 570		
opération d'ordre	49	0	0	0	1 570	0	20
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>13 063</b>	<b>19</b>	<b>57</b>	<b>98</b>	<b>236</b>	<b>57</b>	<b>4</b>
Dotations versées par l'Etat (DGF)	2 486	5					
Impôts et taxes	9 412						
Produits d'exploitation & domaniaux	788						
Autres recettes de fonctionnement	377	14	57	98	236	57	4
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT (RT-DT)</b>	<b>2 261</b>		<b>54</b>	<b>96</b>	<b>948</b>	<b>20</b>	<b>49</b>
<b>EPARGNE BRUTE (=RRF-DRF)</b>	<b>2 649</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>236</b>	<b>37</b>	<b>3</b>
<b>EPARGNE BRUTE (=RRF-DRF) Hors opérations foncières</b>	<b>2 649</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## BUDGETS ANNEXES - OBJECTIFS 2018

- BA « succession Albert Hutt » :

Reconduction des crédits et masses conformément à l'exercice précédent conformément à l'esprit du legs opéré au profit de la Ville

- BA « Camping » :

Le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 31 décembre 2018. Certains équipements sont vétustes. Le rachat et la rénovation de mobil homes sera étudiée dans le cadre de ce renouvellement.

- BA « Forêt » :

Reconduction des crédits et masses conformément à l'exercice précédent

- BA « Locaux Commerciaux »

La Ville a décidé au cours de l'année 2017 l'acquisition de l'ancien local qui abritait le restaurant WALIMA et qui est contigu à l'enseigne 8 à Huit. Par cette acquisition, et en partenariat avec CARREFOUR des travaux seront effectués début 2018 pour procéder au percement de mur et à l'extension du local loué à CARREFOUR pour le 8 à Huit sur celui acquis. Le coût de ces travaux pour 2018 à la charge de la Ville est de l'ordre de 15 K€. Un loyer supplémentaire de l'ordre de 200 € sera perçu mensuellement par la Ville.

- BA « Lotissements »

Ce budget annexe a vocation à être clos, les dernières opérations liées au lotissement les Tournesols ayant été achevées. Dans le cadre du Zich il pourra être envisagé à l'avenir d'ouvrir un budget annexe « Lotissement du ZICH »

- BA « Réseaux »

La Ville ayant été agréée auprès de l'ARCEP en qualité d'opérateur, elle développe une activité de location de fourreaux, et également fournisseur d'accès auprès d'entités publiques (à ce jour la Communauté des Communes). Des investissements ont été menés pour permettre le déploiement et redistribution de la fibre entre l'ensemble des sites communaux et intercommunaux.

Le contenu du budget annexe devra évoluer pour intégrer l'ensemble des produits et charges lié aux réseaux au-delà de la seule fibre. Une délibération sera prise en ce sens, et des mouvements d'écriture seront effectués qui modifieront les masses de ce budget annexe.